

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 518 (2026)

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement numéro 518 (2026) relatif à la démolition d'immeuble.

AVIS public est donné de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 5 août 2026, le conseil municipal de la Ville de Carignan a adopté le projet de règlement numéro 518 (2026) relatif à la démolition d'immeubles afin d'ajouter des dispositions relatives aux demandes de déplacement d'un bâtiment principal, de modifier les dispositions relatives au processus de révision d'une décision du comité et, par la même occasion, d'apporter divers correctifs et améliorations au règlement;
2. Conséquemment à l'adoption de ce projet de règlement, une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 septembre 2026 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 1555, rue de l'École à Carignan. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne désignée par ce dernier, expliquera le projet de règlement numéro 518 (2026) et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement numéro 518 (2026) ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Le projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Carignan.
5. Le projet de règlement numéro 518 (2026) peut être consulté auprès de la Direction du greffe, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, sur le site internet de la Ville dans la section « Avis publics » ou en faisant la demande, par courriel au greffe@carignan.quebec.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M^e Ève Poulin, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site internet de la Ville de Carignan et l'avoir fait afficher à l'hôtel de ville le 10 août 2026.

Donné à Carignan, ce 10 août 2026.

Ève Poulin, avocate
Greffière